

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf décembre,
Au siège social,*

Madame Suzel PIETRI,

Propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société A PARIS PRODUCTION, société à responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 27 rue Cardinet – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 798 466 082 (ci-après désignée la « Société »),

A PRIS CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 12 DES STATUTS DE LA SOCIETE, LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Constatation de la cession de 50 parts sociales de Madame Marielle PIETRI à Madame Suzel PIETRI;
- Constatation de la démission de Madame Marielle PIETRI de ses fonctions de co-gérant ;
- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique connaissance prise de la cession en date du 18 décembre septembre 2024 de 50 parts sociales détenues initialement par Madame Marielle PIETRI, au profit de Madame Suzel PIETRI, née le 29 juillet 1959 à Alger (ALGERIE) demeurant au 10 rue Brémontier – 75017 PARIS.

Prend acte de ladite cession.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, **prend acte** de la démission de Madame Marielle PIETRI, de son mandat social en qualité de Directeur général de la Société, à compter de ce jour et décide ne pas pourvoir à son remplacement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, en conséquence de ce qui précède,

Décide pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit :

« Le capital social est fixé, à la somme de mille euros (1.000€).

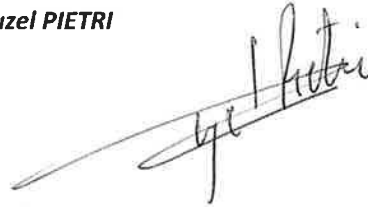
Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10€) chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées en totalité à l'associée unique Madame Suzel PIETRI.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, **décide** de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné au registre des décisions.

Madame Suzel PIETRI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Suzel Pietri', written over a horizontal line.